

Lettre de décision

Decision Letter

São Tomé-et-Príncipe

Soutien à la livraison des vaccins contre la COVID-19

COVID-19 Vaccine Delivery Support

La présente lettre de décision énonce les modalités du programme

This Decision Letter sets out the Programme Terms of a Programme

Cette Lettre de Décision forme une partie de l'Accord Cadre de Partenariat (ACP), et ensemble avec l'ACP, détaille les termes du Programme. Tout terme utilisé dans cette Lettre de Décision mais non défini aura la signification donnée à ce terme dans l'ACP.

La version anglaise de la présente lettre de décision prévaudra en cas de conflit avec des termes traduits dans une autre langue.

This Decision Letter forms part of the PFA and together with the PFA sets out the Programme Terms of the Programme. Any term used in this Decision Letter but not defined shall have the meaning given to such term in the PFA.

The English language version of this Decision Letter shall prevail in the case of any conflict with terms expressed in any other language.

1. Pays: <i>Country</i>	São Tomé-et-Príncipe
2. Numéro de la subvention: <i>Grant number</i>	STP-COVID19-CDS
3. Date de la lettre de décision: <i>Date of Decision Letter</i>	16 Juin 2023
4. Date de l'Accord-cadre de partenariat: <i>Date of Partnership Framework Agreement</i>	26 Mai 2013
5. Titre du programme: <i>Programme title</i>	Soutien à la distribution de vaccins COVID-19 (CDS) <i>COVID-19 Vaccine Delivery Support (CDS)</i>
6. Conditions du programme: <i>COVID-19 CDS programme terms</i>	

L'objectif de l'accord de financement du CDS est de soutenir le déploiement à l'échelle nationale des doses financées par le mécanisme COVAX tout en renforçant les systèmes de santé et les programmes de vaccination comme spécifié dans :

- Les directives pertinentes sur l'accord de financement du CDS par Gavi - veuillez contacter votre Responsable pays pour obtenir ce document.
- La Politique de transparence et de responsabilité financière (PTR) de Gavi¹

The aim of the CDS funding window is to support the country's successful roll-out and scale up of COVAX-funded doses while also strengthening health systems and immunisation programmes as specified in:

- The relevant Gavi CDS funding window guidance - please contact your Senior Country Manager for this document.*
- Gavi's Transparency and Accountability Policy (TAP)¹*

1.Politique de transparence et responsabilité financière-v2.0- https://www.gavi.org/sites/default/files/document/programmatic-policies/Transparency%20and%20Accountability%20Policy_FR.pdf
(Date d'entrée en vigueur 2014)

7. **Durée du programme :** 2021-2023
Programme duration

8. **Montants annuels:(sous réserve des conditions de l'Accord-cadre de partenariat)**
Annual Amounts:(subject to the terms of the Partnership Framework Agreement)

Il s'agit du montant total approuvé par Gavi pour toute la durée du programme, qui devrait être décaissé dans le cadre du Programme. Les montants annuels sont définis conformément à la section 4.1 de l'ACP. Tout ajustement demandé des montants annuels sera soumis à l'approbation de Gavi.

Les montants annuels indiqués dans la présente lettre de décision représentent un décaissement initial du CDS pour répondre aux besoins immédiats. Le pays peut demander un soutien supplémentaire dans le cadre de cet accord de financement en fonction de ses besoins et de ses lacunes en matière de soutien de la livraison des vaccins contre la Covid-19, conformément à la procédure décrite dans les directives de l'accord de financement du CDS par Gavi. Si un tel soutien venait à être approuvé à une date ultérieure, une autre lettre de décision concernant tout soutien supplémentaire approuvé sera émise pour refléter tout montant annuel mis à jour.

Le pays reconnaît que : (a) une partie ou l'intégralité du montant annuel peut être versée directement à un organisme d'exécution retenu, si cela est convenu entre Gavi et le pays, tel que l'OMS et l'UNICEF et les partenaires élargis, plutôt qu'au pays; (b) chaque montant annuel peut être décaissé en plusieurs tranches à des intervalles trimestriels ou semestriels; et (c) ce décaissement constituera la satisfaction du paiement de ce montant comme s'il avait été versé au Pays.

Si les dernières coordonnées bancaires fournies à Gavi ont changé avant le décaissement, le pays devra remplir un formulaire de renseignement bancaire. Veuillez adresser vos demandes à gavihss@gavi.org afin d'obtenir le formulaire.

This is the total amount approved by Gavi for the entire duration of the programme, estimated to be disbursed under the Programme. Annual amounts are defined as per section 4.1 of the PFA. Any requested adjustments to the Annual Amounts will be subject to Gavi approval.

The Annual Amounts in this Decision Letter represent an initial CDS disbursement to support immediate needs. The country may apply for additional support under this funding window based on their needs and gaps to support the delivery of Covid-19 vaccines, as per the procedure outlined in the Gavi CDS funding window guidance. Should such support be approved at a later date, a further Decision Letter with respect to any additional approved support will be issued to reflect any updated Annual Amount.

The Country acknowledges that: (a) a proportion of or the full Annual Amount may be disbursed directly to an agreed implementing agency if agreed between Gavi and the country, such as WHO and UNICEF and expanded partners, rather than to the Country; (b) each Annual Amount may be disbursed in a number of tranches at quarterly or six-monthly intervals; and (c) such disbursement shall constitute the satisfaction of the payment of that amount as if it were to have been made to the Country.

If the bank account information most recently provided to Gavi has changed or changes prior to disbursement, the country will need to complete a bank account information form. Please contact gavihss@gavi.org for the form.

Année du programme <i>Programme Year</i>	2021	2022	2023	Total
CDS - Accès anticipé <i>CDS - Early Access</i>	978,460.51	0.00	0.00	978,460.51
CDS - En fonction des besoins Financement <i>CDS - Need based Funding</i>	0.00	0.00	0.00	0.00
CDS - Troisième fenêtre de financement <i>CDS - Third Funding Window</i>	0.00	1,000,000.00	497,579.00	1,497,579.00
Total	978,460.51	1,000,000.00	497,579.00	2,476,039.51

9. Observations / précisions: Aucun
Outstanding comments / clarifications None

10. Documents à fournir : Aucun
Documents to be delivered None

11. Exigences en matière de déclaration et d'assurance :
Reporting and Assurance requirements

Conformément à la Politique de transparence et de responsabilité financière (PTR) de Gavi, les participants doivent s'assurer que l'intégralité du soutien reçu du mécanisme COVAX soit géré de manière transparente et responsable par le biais de systèmes qui incluent des mécanismes de surveillance appropriés et que le soutien soit utilisé conformément aux objectifs pour lesquels il est fourni.

Tous les bénéficiaires du CDS seront tenus de fournir des rapports programmatiques et financiers à Gavi sur une base semestrielle. Les pays sont tenus de fournir des rapports sur les résultats via le module mensuel OMS-UNICEF COVID-19 (par le biais du Formulaire de rapport conjoint au format électronique). Les bénéficiaires seront également fortement encouragés à participer à des efforts plus élargis d'évaluation et d'apprentissage liés à la COVID-19.

Le pays devra inclure les activités financées par ce décaissement initial du programme CDS ainsi que le budget respectif lors de la demande de tout soutien supplémentaire en lien avec le programme CDS. Dans le cas où le pays n'aurait pas l'intention de demander un financement supplémentaire par le biais de cet accord, un rapport de dépenses détaillant la manière dont les fonds issus de ce décaissement initial du CDS ont été dépensés sera requis dans les 3 mois suivant l'achèvement, tout solde non dépensé devant être restitué à la fin de l'audit et au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'achèvement.

Gavi peut déployer un Agent de suivi pour fournir une assurance indépendante sur la livraison des résultats programmatiques et financiers, y compris l'utilisation des fonds comme indiqué dans le budget du programme pour le déploiement à large échelle des vaccins contre la COVID-19 fournis par le biais du mécanisme Covax. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour s'assurer que l'Agent de suivi ait accès aux individus, processus et documents nécessaires au bon déroulement de son travail.

Gavi peut mener une enquête ou un audit à tout moment sur le territoire participant par l'intermédiaire de ses propres représentants ou agents autorisés afin d'évaluer la bonne utilisation des vaccins ou des fonds fournis par Gavi. Le Pays coopérera pleinement à toute enquête ou tout audit de Gavi en instaurant un environnement de travail sûr; en assurant la sécurité personnelle des responsables de l'enquête ou de

l'audit; et en offrant un accès complet et sans entrave à tout moment à toute la documentation du programme, au personnel du gouvernement et à tous les locaux où les documents du programme sont conservés ou à ceux où les activités du programme sont menées.

Le Gouvernement fera de son mieux pour poursuivre toute personne ou entité impliquée dans des activités illégales ou illicites conformément aux lois du pays et informera Gavi de l'issue de tout litige.

En cas d'Abus matériel, Gavi se réserve le droit d'exiger le remboursement par le Gouvernement d'une portion ou de la totalité des frais d'enquête raisonnables à déterminer au cas par cas.

In accordance with Gavi's Transparency and Accountability Policy (TAP), participants must ensure that all support received from the COVAX Facility is managed in a transparent and accountable manner through systems that include appropriate oversight mechanisms and that the support is used according with the purposes for which it is provided.

All CDS recipients will be required to provide both programmatic and financial reporting to Gavi on a 6-monthly basis. Countries are required to provide outcome reporting through the WHO-UNICEF COVID-19 monthly module (via the electronic Joint Reporting Form). Recipients will also be strongly encouraged to participate in broader COVID-19 evaluation and learning related efforts.

The Country will be expected to include the activities funded by this initial CDS programme disbursement along with the respective budget while applying for any additional CDS programme support. In case the country does not intend to request additional funding through this window, an expenditure report detailing how this initial CDS disbursement was spent will be required within 3 months of completion, with any unspent balances returned upon completion of audit and no later than 6 months from completion.

Gavi may deploy a Monitoring Agent to provide independent assurance over delivery of programmatic and financial outcomes, including use of funds as set forth in the program budget for the roll-out and scale-up of COVID-19 vaccines supplied through the Covax Facility. The Government shall use its best efforts to ensure the Monitoring Agent has access to people, processes, and documents, as needed for the smooth conduct of their work.

Gavi may conduct an investigation and/or audit at any time in the the participating territory through its own authorised representatives or agents to assess the proper use of Gavi provided vaccines or funds. The Country shall cooperate fully in relation to any Gavi investigation and/or audit by providing a safe working environment; ensuring the personal safety of those conducting the investigation or audit; and, facilitating full and unhindered access at all times to all programme documentation, Government personnel and any premises where Programme Documents are held or Programme activities have been undertaken.

The Government shall use its best endeavours to pursue any individuals or entities involved in illegal or unlawful activities in accordance with the laws of the Country and inform Gavi on the outcome of any cases.

If there is any material Misuse, Gavi reserves the right to be reimbursed by the Government for up to 100% of the reasonable investigation costs to be determined on a case-by-case basis.

12. Autres conditions - les conditions générales suivantes s'appliquent au programme:

Aucun

Other conditions - the following terms and conditions shall apply to the Programme

None

Les obligations suivantes s'appliqueront au Programme et toute violation de ces dispositions pourra être établie par Gavi comme un « usage abusif » tel que défini au paragraphe 20 de l'Annexe 2 de l'Accord-Cadre de Partenariat.

Mesures restrictives de l'UE

Le Gouvernement doit s'assurer que l'utilisation des fonds fournis par Gavi pour le Programme ne viole pas, directement ou indirectement, les sanctions économiques ou financières ou les embargos commerciaux administrés ou appliqués de temps à autre par l'UE («**mesures restrictives de l'UE**».)

Le Gouvernement doit exiger de toutes les entités avec lesquelles il conclut des accords de sous-subvention qu'elles imposent des obligations similaires à ses sous-bénéficiaires. Si, au cours du Programme, le Gouvernement découvre un lien quelconque entre les Programmes et/ou les fonds fournis par GAVI en vertu de la présente lettre de décision avec toute organisation ou tout individu soumis à des mesures restrictives de l'UE, il doit en informer immédiatement GAVI par écrit.

Conflit d'intérêts

Le Gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou mettre fin à toute situation susceptible de compromettre l'exécution impartiale et objective de ce Programme. Un tel conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou affectifs, ou de tout autre lien pertinent ou intérêt partagé.

Le Gouvernement doit s'assurer que son personnel ne soit pas placé dans une situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Sous réserve de ses obligations en vertu du présent Accord, le Gouvernement doit remplacer, immédiatement et sans indemnisation de la part de Gavi, tout membre de son personnel se trouvant dans une telle situation. Gavi se réserve le droit de vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises si cela est nécessaire.

Tout conflit d'intérêts pouvant survenir lors de l'exécution de ce Programme doit être rapidement notifié par écrit à Gavi. En cas de tel conflit, le Gouvernement doit prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour le résoudre. Gavi se réserve le droit de vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises si cela est nécessaire.

SEAH/ Droits humains

Le Gouvernement doit s'assurer qu'il respecte les droits humains, les normes du travail convenues au niveau international, par exemple les normes fondamentales du travail de l'OIT, les conventions sur la liberté d'association et les conventions collectives, la suppression de la discrimination en matière d'emploi et de profession et l'abolition du travail des enfants.

Le Gouvernement doit également interdire les abus physiques ou les punitions, les menaces d'abus physiques, les abus ou les exploitations sexuels, le harcèlement et les abus verbaux, ainsi que les autres formes d'intimidation.

Toute violation de ces exigences doit être notifiée à Gavi dans les 30 jours suite à la prise de connaissance par le Gouvernement de la violation.

Visibilité de financement

Toute communication publique ou activité médiatique faisant la promotion du Programme doit obtenir le consentement écrit préalable de Gavi. Lorsque Gavi confirme par écrit que le financement du Programme provient de l'UE, cela doit être communiqué aux bénéficiaires finaux du Programme et référencé dans toute publication concernant le Programme au même niveau que pour les autres donateurs contributeurs. L'emblème de l'UE doit être apposé partout où cela est approprié et toute notification ou publication, y compris celles données lors de conférences ou de séminaires, doit inclure la mention suivante: "Ce document a été produit avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du <Gouvernement> et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne." L'emblème de l'UE et d'autres exigences de visibilité peuvent être consultés dans le document suivant sur le site web de la Commission européenne : " Communication et visibilité des actions extérieures financées par l'UE". Le Gouvernement et Gavi se consulteront immédiatement et s'efforceront de remédier à tout défaut détecté dans la mise en œuvre de ces exigences.

EU Restrictive Measures

The Government shall ensure that the use of the funds provided by Gavi for the Programme shall not contravene, directly or indirectly, any economic or financial sanctions or trade embargoes administered or enforced from time to time by the EU ("EU Restrictive Measures").

The Government shall require any entities with which it enters into sub-grant agreements to impose similar obligations on their sub-grantees. If during the course of the Programme, the Government discovers any link whatsoever between Programmes and/or funds provided by GAVI

under this Decision Letter with any organisations or individuals subject to EU Restrictive Measures, it shall inform GAVI in writing immediately.

Conflicts of Interest

The Government shall take all necessary measures to prevent or end any situation that could compromise the impartial and objective performance of this Programme. Such conflict of interests may arise in particular as a result of economic interest, political or national affinity, family or emotional ties, or any other relevant connection or shared interest.

The Government shall ensure that its staff is not placed in a situation which could give rise to conflict of interests. Without prejudice to its obligation under this Agreement, the Government shall replace, immediately and without compensation from Gavi, any member of its staff in such a situation. Gavi reserves the right to verify that the measures taken are appropriate and may require additional measures to be taken if necessary.

Any conflict of interests which may arise during performance of this Programme must be promptly notified in writing to Gavi. In the event of such conflict, the Government shall immediately take all necessary steps to resolve it. Gavi reserves the right to verify that the measures taken are appropriate and may require additional measures to be taken if necessary.

SEAH/ Human Rights

The Government shall ensure that it respects human rights, internationally agreed labour standards, for example the ILO core labour standards, conventions on freedom of association and collective bargaining, elimination of discrimination in respect of employment and occupation, and the abolition of child labour.

The Government shall also prohibit physical abuse or punishment, threats of physical abuse, sexual abuse or exploitation, harassment and verbal abuse, as well as other forms of intimidation.

Any violation of these requirements must be notified to Gavi within 30 days of the Government becoming aware of the breach.

Visibility of Funding

Any public communication or media activity promoting the Programme will require Gavi's prior written consent. Where Gavi confirms in writing that the funding for the Programme originates from the EU then this shall be communicated to final recipients of the Programme and referenced in any publication concerning the Programme at the same level as for other donors contributing. The EU's emblem shall be displayed wherever appropriate and any notice or publication, including those given at conferences or seminars shall include the following statement: 'This document has been produced with the financial assistance of the European Union. The contents of this document are the sole responsibility of < Government > and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of the European Union.' The EU's emblem and other visibility requirements can be found in the following document on the European Commission's website: 'Communication and Visibility requirements for EU-funded external Programme'. The Government and Gavi will consult immediately and endeavour to remedy any any detected shortcomings in implementing these requirements.

Signée par



Colette Selman
Directrice des Pays Prioritaires et Standards

16.06.2023